

06 déc 2002 -16:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 6 décembre 2002](#)

## Transports maritimes de matériel militaire

Sur proposition de M.André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché, suivant une procédure négociée, concernant les transports maritimes de matériel militaire de 2003 à 2007, vers les pays où les Forces armées belges seront mises en oeuvre, ainsi que les transports terrestres possibles entre les ports et les dépôts ou destinations à l'intérieur du pays.

Sur proposition de M.André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché, suivant une procédure négociée, concernant les transports maritimes de matériel militaire de 2003 à 2007, vers les pays où les Forces armées belges seront mises en oeuvre, ainsi que les transports terrestres possibles entre les ports et les dépôts ou destinations à l'intérieur du pays.

Afin d'être en mesure d'exécuter correctement et dans les délais impartis les transports militaires planifiés dès l'année 2003 et en particulier afin de pouvoir respecter les décisions prises par le gouvernement par rapport à l'engagement de militaires belges au KOSOVO et dans la FYROM (Former Yugoslav Republic of Macedonia), il est nécessaire de conclure ces marchés de manière à assurer des transports du matériel des unités militaires concernées.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe